Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 029-212900385-20260320-DELIB132026-DE

Département du Finistère

Commune de COMMANA

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt du mois de mars à dix-huit heures trente minutes s'est réuni le conseil municipal de la commune de Commana sous la présidence de M. Philippe PLOUZANE, Maire.

Date de la convocation : le 16 mars 2026.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

GEORGELIN Anne Catherine, ROMAND Philippe, MOUILLE Sabine, PRE Jean-François, ZAMOJSKI Sara, JOSEPH Benoit, SAUVAGET Aurélie, MIGNOT Clémentine, JESTIN Loïc, BOUREL Cécile, QUINTIN Laurent, POULIQUEN Valérie, LE BRAS Ludovic.

Absent : BARTHS Florian qui a donné pouvoir à JOSEPH Benoit pour voter en son nom.

M. Philippe ROMAND a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Mme Clémentine MIGNOT, M. Loïc JESTIN.

Délibération n° 2026_ 13

Election des adjoints au maire

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;

Considérant que, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 3
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : 12
f. Majorité absolue : 7

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 029-212900385-20260320-DELIB132026-DE

Ont obtenu :
– Liste de Mme GEORGELIN Anne Catherine : 12 voix (douze voix)

La liste de Mme GEORGELIN Anne Catherine ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au Maire :

1ère adjointe : Mme GEORGELIN Anne Catherine,
2ème adjoint : M. ROMAND Philippe,
3ème adjointe : Mme MOUILLE Sabine.

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Philippe PLOUZANE.



Le secrétaire de séance,
Philippe ROMAND

